

Services de l'État adhérents à l'accord-cadre :

Principaux services de l'Etat en région

Finances

- Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- Directions Départementales des Finances Publiques (DDFP)
- Direction interrégionale des douanes (DGDDI)
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Agriculture

- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Justice

- Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP), (maisons d'arrêt et centres pénitentiaires)
- Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIPJJ)
- Direction Interrégionale des Services Judiciaires (DISJ), (cours d'appels ...)

Culture

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Sociaux

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Agence Régionale de Santé (ARS)

Les PFRA
passent des
marchés
interministériels
pour les services
de l'Etat en région

Ecologie

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Interrégionale des Routes (DIR)
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile interrégionale (DSAC)

Cour des comptes

- Chambres régionales des comptes

Education

- Région académique
- Rectorats
- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
- Délégation Régionale Académique à la Jeunesse et aux Sports (DRAJES)

Ordre judiciaire administratif

- Tribunal administratif

Intérieur

- Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI)
- Région de gendarmerie
- Direction Départementale de la Sécurité publique (DDSP)
- Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) assure les fonctions supports pour les services suivants : Direction Départementales Interministérielles (DDI), préfectures et sous-préfectures.

Cartographie non exhaustive.

Conformément aux dispositions du Décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la Direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, le présent accord-cadre est passé par la Préfète de la Région Centre-Val de Loire pour le compte de l'ensemble des services de l'État dont le siège est situé dans la région, à savoir :

Services de l'État	Établissements publics
Les directions régionales de Centre-Val de Loire et leurs unités territoriales	Agence régionale de santé (ARS)
Les directions départementales interministérielles de la Région Centre-Val de Loire	L'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)
Les préfetures, sous-préfetures et l'ensemble des services du ministère de l'Intérieur, y compris les services de police et de gendarmerie	Centre nationale de la propriété forestière (CNPF)
Les services des juridictions administratives et judiciaires	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
Les services des juridictions pénitentiaires	Office français de la biodiversité (OFB)
Les services des Finances publiques	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
Les services de l'administration des Douanes	